



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET: PROGRAMME ST NICOLAS – DÉNOMINATION DE VOIE « ALLÉE GUERNICA »

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



**2016-12-146-DAP - PROGRAMME ST NICOLAS - DENOMINATION VOIE « ALLEE
GUERNICA »**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer la voie ouverte à la circulation publique qui desservira le programme « Saint Nicolas » actuellement en cours de construction, qui est situé aux abords du Boulevard Jacques Duclos, afin d'en faciliter l'identification.

Dans ce cadre, après consultation des élus de la commission Urbanisme, le souhait est exprimé de dénommer ladite voie « Allée GUERNICA ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Considérant qu'il convient de dénommer la voie ouverte à la circulation publique qui desservira le Programme Saint Nicolas

DELIBERE

DENOMME « Allée GUERNICA », la voie qui desservira le Programme « Saint Nicolas, telle qu'indiquée sur le plan ci-joint.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

